



Saint-Pierre, le 8 octobre 2019

Stéphane CLAIREAUX  
député  
de la Collectivité Territoriale  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Jean-Yves Le DRIAN  
Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères  
37, Quai d'Orsay

75351 PARIS CEDEX 07

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

**TÉLÉPHONE**

05 08 41 99 98

**TÉLÉCOPIE**

05 08 41 99 97

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

contact@depute975.fr

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

**TELEPHONE**

01 40 63 73 03

**TÉLÉCOPIE**

01 40 63 78 74

**ADRESSE ELECTRONIQUE**

sclaireaux@assemblee-nationale.fr

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous contacter suite aux rumeurs persistantes depuis quelques mois, pour ne pas dire insistantes, puis à l'affirmation dans une publication du journal « L'Acadie Nouvelle » d'une fermeture programmée du Consulat de France à Moncton (Nouveau-Brunswick - Canada), et aux grandes inquiétudes que ce scénario suscite.

Je souhaiterais vous alerter sur les conséquences néfastes, tant pour les ressortissants de Saint-Pierre-et-Miquelon que pour la présence française en Acadie et dans la région des provinces atlantiques canadiennes.

Fermer ce consulat serait complètement contradictoire aux impératifs économiques, mais aussi historiques et culturels, dans cette région spécifique de langue française.

Outre l'inquiétude légitime et unanime des Françaises et Français vivant dans la zone, les résidents de Saint-Pierre-et-Miquelon ont également tout à perdre dans la fermeture et l'arrêt des missions du poste consulaire de Moncton, notamment dans la mesure où il s'agit d'un acteur majeur de la coopération franco-canadienne régionale autour des dossiers relatifs à notre archipel, ainsi qu'un référent privilégié pour les dossiers concernant les ressortissants de Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'organisation provinciale propre au Canada est source de grandes disparités administratives et, outre l'échelle géographique considérable dont il est question – et dont je crains que l'on ne prenne pas la pleine mesure vu de Paris – il est essentiel que la France maintienne une présence consulaire pleine et entière, dotée de toutes les compétences et des moyens correspondants, dans les provinces atlantiques Canadiennes. La gestion à partir du Consulat de France à Montréal a déjà montré toutes ses limites dans les domaines limités où elle a été mise en œuvre jusqu'à présent.

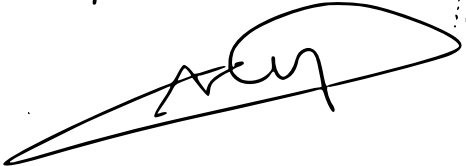
De plus, à l'heure de la diplomatie économique et de l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre le Canada et l'Europe, cette décision me semble tout à fait incohérente, et il me semblerait même opportun de renforcer avec des compétences économiques les effectifs du consulat de Moncton afin que les entreprises françaises puissent s'appuyer sur cette représentation pour par exemple répondre aux appels d'offres des marchés publics dans cette région du Canada atlantique à fort potentiel. En plus de leurs missions administratives ou culturelles, les consulats pourraient aussi être de formidables outils au service du développement économique de notre pays à l'international.

Par ailleurs, je ne vous cache pas que des partenaires économiques et même certains représentants de la Province du Nouveau-Brunswick, se sont également émus auprès de moi de la possible disparition du consulat Français de Moncton.

Ce consulat fût créé à la demande du Général de Gaule pour rétablir les liens cassés, lorsque la France avait « abandonné » les acadiens à leur sort lors du Grand Dérangement de 1755. Sa fermeture serait alors ressentie comme un second abandon de la France par les Acadiens, pays qu'ils appellent encore souvent « la Mère Patrie ».

Pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir tout mettre en œuvre pour maintenir, voire renforcer la présence consulaire de la France dans les provinces atlantiques canadiennes, aujourd'hui basée à Moncton.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Bien à vous,  


Stéphane CLAIREAUX